

Bulletin municipal CHILLEURS INFO



Sommaire

Informations générales	3
Extraits de conseil	13
Manifestations	15
Travaux	17
Associations	17
Un peu d'Histoire	20

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts :
du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H

les mardis et vendredis
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
(hors vacances scolaires)

Fermeture au public :
Merci de laisser un message vocal sur le répondeur,
nous vous recontacterons dans les meilleurs délais

Tél : 02.38.39.87.06

Courriel : mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr
Facebook :
Mairie de Chilleurs aux Bois

En période pré-électorale,
pas de traditionnel "mot du maire"



"LES SECRETS DE NOS FOURNEAUX"



Ma recette innovante

Qu'est-ce que je vais faire à manger ce soir ? La question récurrente quand on rentre du travail.

J'avais beau réfléchir à une idée sur le chemin du retour en voiture, mais que restait-il exactement dans le réfrigérateur ? Qu'à cela ne tienne ! je trouverais bien une idée.

Une fois à la maison, je n'ai pu que constater que j'avais des raisons de me torturer un peu les neurones car la tâche allait s'avérer délicate vu l'étendue des dégâts devant des étagères quasiment vides en cette fin de semaine.

Pas grave, on trouve toujours une solution, c'est parti pour faire une expérience ! Des pâtes feuilletées, de la crème fraîche, un sachet de saumon fumé, des pommes et des bananes à l'horizon, c'est Byzance !

J'ai étalé une pâte feuilletée au fond d'un moule à tarte beurré, posé les tranches de saumon fumé dessus. J'ai tranché 2 pommes en fines lamelles

et 2 bananes en rondelles, dispersé l'ensemble sur le saumon fumé. J'ai ajouté une grosse cuillerée à soupe de crème fraîche ainsi qu'un mince filet de miel. Pas de sel ni de poivre. J'ai recouvert le tout de la 2ème pâte feuilletée et jointé les bords pour faire comme une galette. J'ai badigeonné la surface d'un mélange jaune d'œuf + lait et hop, tout le monde au four à 180 ° pendant 30 minutes environ.

Waouh, vous me croirez si vous voulez mais c'était délicieux malgré ce mélange d'ingrédients paraissant un peu osé au départ.

Depuis, je l'ai renouvelé avec plein de déclinaisons différentes (chèvre + miel ; jambon + bleu d'Auvergne...). Accompagné d'une petite salade verte, c'est un excellent plat en toute saison et super rapide à faire.

Marie-Pierre





Horaires de la mairie

Accueil ouvert au public

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
	14h00-17h00*			14h00-17h00*

* vacances scolaires : fermé les après-midis

Fermeture au public : Merci de laisser un message vocal sur le répondeur, nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.

N° d'astreinte uniquement réservé aux urgences techniques

LIGNES DIRECTES DU SECRETARIAT

État civil, Scolaire et périscolaire, CCAS, Citoyenneté

M^{me} LAINÉ Elodie :

02 38 39 87 06 ou mairie@chilleursauxbois.fr

Urbanisme, Cimetière, Associations et Manifestations

M^{me} BIGOT Julie :

02 38 39 28 04 ou accueil.mairie@chilleursauxbois.fr

Service technique et Espaces verts

M^{me} DÉTALLE Martine :

02 38 39 28 09 ou service.technique@chilleursauxbois.fr

Secrétariat Général, Ressources Humaines, Finances

02 38 39 28 02 ou secretariat.mairie@chilleursauxbois.fr

Location salle de la Cour Gauthier

mairie@chilleursauxbois.fr

CONTACTS UTILES

Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP)

(centre de loisirs, urbanisme...)

02 38 32 76 10 ou www.ccdp.fr

OAPI (eau et assainissement de la CCDP)

02 38 30 60 46 ou oapi@ccdp.fr

SITOMAP Pithiviers (collecte des déchets, bacs containers...)

02 38 32 76 20 ou sitomap@sitomap.fr

SICAP (service client, souscription contrat électricité)

02 38 32 77 77 ou contact@sicap-pithiviers.net

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES (Trésorerie de Pithiviers)

02 38 30 91 50 ou sgc.pithiviers@dgfip.finances.gouv.fr

FAMILLES RURALES CHILLEURS-AUX-BOIS

(service à la personne)

02 38 65 48 77 ou sap.loiret@famillesrurales.org

MARPA LES CHARMILLES (résidence pour personnes âgées)

02 38 30 46 15 ou marpalescharmilles45@outlook.com

FRANCE SERVICES

(aide administrative itinérante, 3^e lundi du mois, 9h-12h / 13h-17h, en mairie)

Avec ou sans RDV : 02 38 40 52 60 ou mdd.pithiverais@loiret.fr

RÉMI CENTRE VAL-DE-LOIRE

(transports lignes régulières et scolaires)

0 806 70 33 33 ou www.remi-centrevalde Loire.fr

ANTS (carte d'identité, permis de conduire, carte grise...)

www.ants.gouv.fr

Site officiel de l'Administration Française www.service-public.fr

SALLES ASSOCIATIVES

Salle de la Forestière – M^{me} TARRON Sylviane : 06 52 20 16 08

Salle Jeanne d'Arc – M. BOUDIN Jean-Claude : 06 70 77 36 32

Informations générales

À votre disposition sur notre commune

Les éditions 2026 de la liste des associations chilleuroises et du guide des commerçants, artisans, producteurs locaux et entrepreneurs sont en ligne sur notre site internet.

Ces documents sont téléchargeables depuis la page d'accueil.

Vous y trouverez, en outre, des contacts utiles ainsi que les jours de présence des commerçants ambulants et food-trucks présents régulièrement sur notre commune.



Inscriptions Petite section 2026

A compter de la rentrée scolaire 2026, l'école maternelle accueillera les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre 2023.

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir vous manifester auprès de la mairie avant le 1er mars 2026, munis des documents suivants :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Une attestation CAF

A l'issue du rendez-vous, un certificat d'inscription vous sera remis afin de prendre contact auprès de M^{me} LEGRAND, directrice de l'école maternelle, au 02.38.39.81.01 ou en lui adressant un courrier électronique à l'adresse suivante :

ecm-chilleurs-aux-bois@ac-orleans-tours.fr



Petite bulle de douceur

Habitant La Saussaye et disposant de solides expériences dans les secteurs de l'Assistante maternelle à Gallerand, Chrystale CARLIER a créé sa micro-entreprise « Petite bulle de douceur » qui crée et commercialise de nombreux objets personnalisés : doudous, bavoirs, serviettes, calendriers personnalisables, porte-clés ...

Créatrice passionnée, Chrystale peut également personnaliser toutes sortes d'objets, les rendant ainsi uniques. Elle a notamment réalisé la mascotte de plusieurs associations. Vous pourrez la retrouver sur le marché des producteurs et artisans créateurs, les 5 juin et 4 septembre prochains, à La Rouche. Ses créations sont également accessibles depuis Facebook (Petite Bulle de Douceur au crochet) ainsi que sur la boutique en ligne Etsy. Vous pouvez également la contacter au 07.87.42.02.87.

Epouse de Florian qui a exercé, 23 ans durant en tant que sapeur-pompier volontaire au sein du centre de secours de notre commune (voir notre article en pages Informations générales), Chrystale a développé un partenariat avec l'Œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers qui assure un soutien moral et financier à tous les enfants dont le parent sapeur-pompier est décédé ainsi qu'aux sapeurs-pompiers en difficulté. Pour chaque objet vendu, 1 € est reversé à l'association.



ASD Plomberie

Depuis le mois de juin 2025, Aurélien DENIS, 28 ans, habitant de la commune et gérant de la société ASD PLOMBERIE est à votre service !

Diplômé chez les compagnons du tour de France et fort de ses 10 années d'expérience sur le terrain, il met à votre disposition tout son savoir-faire et son expérience pour mener à bien vos différents projets :

- Plomberie générale
- Création / Rénovation de salle de bain
- Débouchage / Dépannage
- Recherche et réparation de fuites

Réactivité et qualité sont les mots d'ordre !

N'hésitez pas à le contacter au 06.89.19.41.66 pour toute demande, les devis sont gratuits.

De l'arbre à l'ouvrage : « Atelier Sylvestre » s'installe à Chilleurs-aux-Bois

Après avoir débuté sa carrière à la cime des arbres en tant qu'élagueur, Pierre GUEFFON a choisi de redescendre au sol pour donner une seconde vie au bois. Après une reconversion professionnelle passionnée dans les métiers du bois, un parcours salarié chez différents charpentiers orléanais, il franchit une nouvelle étape en créant Atelier Sylvestre.

Un savoir-faire sur mesure, Atelier Sylvestre répond à vos attentes d'amélioration, de transformation de votre habitat et de vos dépendances :

- Réalisation d'éléments de charpente et extensions en ossature bois.
- Aménagement intérieur et extérieur (terrasse, bardage, parquet ...)
- Conception et réalisation de constructions "insolites" en bois, pour ceux qui recherchent une touche d'originalité (Abri jardin, cabane au sol ou dans les arbres, box pour chevaux...)

" Mon parcours d'élagueur m'a donné une connaissance intime de la matière. Aujourd'hui, je mets cette expertise au service de la construction bois pour proposer des ouvrages robustes, durables et harmonieux ».

Que vous ayez un projet de rénovation, d'agrandissement ou une envie de structure atypique, Atelier Sylvestre est à votre écoute pour donner vie à vos idées.

Contact et informations :

Pierre GUEFFON

www.atelier-sylvestre.fr

@atelier.sylvestre (Instagram/Facebook)

06 79 68 78 57

pierre.gueffon@icloud.com





Igor Lopes Sampaio est à votre service pour améliorer votre confort !

Spécialiste en rénovation intérieure et extérieure, il propose les services suivants : ravalement de façade, entretien de toiture, maçonnerie, isolation intérieur et extérieur, aménagements divers et entretien de votre habitat.

Un accompagnement de proximité, des travaux soignés et des devis gratuits. Faites appel à un professionnel local pour tous vos projets !



SARRET Peinture

Entreprise spécialisée en peinture intérieure et extérieure, pose de sols et ravalement de façade, a débuté son activité en février 2026.

Dirigée par Corentin SARRET, cette entreprise propose des prestations de qualité pour particuliers et professionnels.

UNE NOUVELLE BOITE A LIVRES A L'EGLISE

Un grand merci à notre retraits ébéniste, Bernard BORE, adhérent de l'association « Les amis des roses et des jardins de Chilleurs aux bois », pour nous avoir refait, bénévolement, une belle boîte à livres. Celle-ci avait disparu depuis quelques années du paysage de l'église.

Nous avons déjà pu avoir un aperçu de ses talents lors du marché de Noël à Chamerolles, où la réplique exacte du château était exposée dans la chapelle. (Quelques heures de travail !!)



Merci Florian

Le Caporal-Chef Florian CARLIER s'apprête à raccrocher les gants après 23 années bien remplies au sein du centre de secours chilleurois. Une brillante carrière débutée à l'âge de 16 ans après 4 ans de formation au sein des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) à Bellegarde. Durant ces 23 années, Florian s'est investi dans ce bel engagement qui lui tient particulièrement à cœur mais également au sein de la vie de la caserne, assurant 8 années durant, la présidence de l'Amicale.

Cette belle passion au service des autres est également une histoire de famille puisque l'oncle et le frère de Florian, Jérôme, se sont également illustrés au sein des Sapeurs-Pompiers. A Chilleurs, Florian aura connu 6 chefs de centre différents (Christian JOLIVET, Christophe BERNAUDIN, Gilles GILET, Fernando SILVA, Alexandre COLLADO et Simon JOLIVET).

Nous le remercions pour son dévouement durant toute ses années et la joie de vivre qu'il a toujours su insuffler.



Portrait de pompier

PREMIERE CLASSE OCEANE MARTIN

Faire grandir sa confiance



Prénom : Océane

Nom : MARTIN

Âge : 21 ans

Situation familiale : célibataire

Métier : à son compte dans le service événementiel auprès de traiteurs par exemple

Grade : première classe

Chilleurois depuis ?

Je suis née, j'ai grandi et je vis aujourd'hui à Attray qui dépend de la caserne de Chilleurs aux-Bois.

Sapeur-pompier volontaire depuis ?

J'ai signé en décembre 2022.

Pourquoi vous êtes-vous engagé en tant que sapeur-pompier volontaire ?

C'est un peu mystérieux pour moi car personne dans ma famille n'était pompier. Pour autant, j'ai cette envie depuis que je suis enfant. J'étais folle quand je voyais passer un camion de pompiers ! J'ai besoin de ne pas m'ennuyer, de faire des choses toujours différentes et être pompier permet ça. Pendant longtemps, j'ai eu peur de me lancer. Le milieu m'impressionnait et je redoutais de ne pas trouver ma place en tant que jeune femme. Un jour, le chef de caserne est venu frapper à la porte de mes parents, pour les calendriers, et mon père lui a parlé de mon désir. Ça y est, c'était parti !

Que trouvez-vous de plus beau dans cet engagement ?

Le feu n'est pas ce qui m'attire le plus. J'aime surtout aider les personnes en détresse. Depuis que je me suis engagée, mon papa est décédé et cet événement m'a fait prendre conscience de l'importance d'aider ceux qui en ont besoin ; la vie est courte.

Le plus dur ?

Ne pas être trop empathique ! Il faut aider tout en gardant une certaine distance, savoir prendre du recul tout en conservant son humanité. C'est un équilibre à trouver pour se protéger et rester utile aux autres. Quand nous vivons des interventions difficiles, je sais que le groupe est là. Nous en parlons ; les collègues ont toujours les mots qu'il faut pour aider.

Votre souvenir le plus fort ?

C'était sur une intervention qui avait un caractère exceptionnel. Beaucoup de moyens nous ont rejoints sur le lieu de l'accident mais nous étions les premiers à intervenir. Nous savions qu'il allait falloir assurer et que notre cohésion serait clé. C'était difficile mais ça reste un souvenir émotionnellement fort, y compris positivement. Je retiens aussi que pendant la maladie de mon père, les pompiers ont été un échappatoire et une thérapie pour moi. C'était la bulle dans laquelle me réfugier.

Une fierté à partager ?

Je pense pouvoir dire que je suis fière de moi. À l'origine, je suis très timide et j'ai très peu confiance en moi. Devenir pompier m'a permis de m'ouvrir aux autres. Sur une intervention, on n'a pas d'autre choix que de se faire confiance. C'est important pour ses coéquipiers et pour les personnes qui ont besoin de nous. En être arrivée là alors que certains profs me disaient que je n'arriverais à rien dans la vie, c'est réparateur. Je peux même y voir une forme de revanche personnelle ! Si je pouvais parler à l'adolescente que j'ai été, je lui dirais de croire en elle, de se battre pour ce qu'elle veut faire, que personne n'est nul et que chacun a sa voie à trouver.

Enfin, je suis fière de savoir que là où il est, mon père est fier de ce que je fais.

Que diriez-vous à un jeune qui hésite à rejoindre les JSP ?

La passion donne des ressources insoupçonnées ; c'est elle qu'il faut écouter avant tout ! Les pompiers sont devenus une seconde famille pour moi, qui me soutient sans jamais me juger. Quant aux hommes, en réalité ce sont de vrais nounours !



Centre d'Incendie et de Secours de
CHILLEURS AUX BOIS

ADJ JOLIVET SIMON - CHEF DE CENTRE
06 48 09 25 87 - simon.jolivet@sdis45.fr

SAPEURS
POMPIERS
LOIRET

Déportation de Emile MENOU

Ce document, communiqué par M. André SAILLEAU, relate la vie d'Émile MENOU, mort en déportation en Allemagne, et qui a séjourné dans notre Commune pendant la deuxième guerre mondiale. Ce récit se trouve dans l'ouvrage de Dany PERCHERON : Etienne ROCHETTE, Résistant et Déporté, matricule 76891.

Né en 1902 à BOSSAY SUR GLAISE en Indre-et-Loire, Émile MENOU exerce la profession de chauffeur en région parisienne. Depuis le 1er novembre 1933, il habite avec sa compagne, Geneviève Lucie OBEIT. Le couple réside près de Paris au 33 rue Marcel Sembat à PUTEAUX. Le 2 septembre 1939, il est mobilisé au 435e R.I. de Pionniers au recrutement de LE BLANC (Indre), matricule 63, avec le grade de sergent. Fait prisonnier à ROMORANTIN (Loir-et-Cher) le 18 juin 1940, il a séjourné dans le Stalag XVII-B (Stalag situé en Basse-Autriche, près de KREMS, à 70 km au N-O de VIENNE), avec le matricule 24434/45. Émile MENOU est revenu en congé de captivité à COMPIEGNE le 11 janvier 1943 dans le cadre de « la relève ». En effet, à partir de 1942, suite aux exigences des Allemands en matière de main d'œuvre, ce dispositif est mis en place par le gouvernement français. Il s'agit de faire libérer un prisonnier de guerre contre le départ en Allemagne de trois ouvriers spécialisés. Cette mesure fut loin de connaître le succès espéré par les Allemands, alors le système du STO (Service du Travail Obligatoire) est institué par la loi du 16 février 1943.

Émile MENOU et sa compagne arrivent ensuite à CHILLEURS-AUX-BOIS. Ils habitent en location dans l'actuelle rue des Déportés. Émile MENOU travaille dans la ferme du Moulin de Chamerolles, chez Monsieur MICHAU. Il s'occupe en particulier des animaux, toutefois les gens se rendaient compte que ce n'était pas son métier. C'était un homme assez grand physiquement, mais discret, qui parlait peu et de ce fait était peu connu à CHILLEURS-AUX-BOIS. A l'inverse, son épouse était une personne exubérante, une artiste qui recevait chez elle. Le couple n'avait pas d'enfant.

La maison d'Émile MENOU rue des Déportés



Il est difficile de connaître les circonstances exactes qui ont amené Émile MENOU à rejoindre le Loiret. Peut-être avait-il perdu son emploi de chauffeur et en ce cas il pouvait être réquisitionné pour retourner travailler en Allemagne. Peut-être était-il déjà impliqué dans la Résistance sur PARIS et il s'était replié à la campagne, où il pouvait se sentir moins exposé et continuer son engagement.

Etienne ROCHETTE qui connaît de nombreux cultivateurs dans la région a pu ainsi être avisé de la présence de cet homme réfugié à CHILLEURS-AUX-BOIS. Émile MENOU a alors été contacté pour

héberger le lieutenant Joseph REGAN, dont le Boeing B17-G a été abattu le 30 avril 1944 en Sologne. L'aviateur est resté caché 43 jours chez le couple, du 21 mai 1944 au 2 juillet 1944. Etienne ROCHETTE subvient aux besoins matériels de ces personnes.

Mais après le départ du pilote, le 12 juillet 1944, Émile MENOU est arrêté à CHILLEURS-AUX-BOIS chez son patron, Monsieur MICHAU. D'abord emprisonné à ORLEANS, où il a eu lui aussi affaire au gestapist Pierre LUSSAC, il est transféré le 17 juillet à COMPIEGNE.

Émile MENOU est Déporté le 28 juillet 1944. Il arrive au camp de NEUENGAMME dans le Nord de l'Allemagne, près de HAMBOURG, le 31 juillet 1944. Il devient le matricule 39508. Après la désinfection, le rasage et la douche, les nouveaux arrivants reçoivent, comme souvent, des vêtements hétéroclites. Le soir, ils ont enfin droit à une soupe claire distribuée dans une gamelle, ils doivent « laper comme des chiens » racontera le jeune Déporté breton Jean MEVEL (âgé de seulement 15 ans et demi !). Le lendemain de leur entrée au camp, les Déportés sont réunis et toute la journée ils vont apprendre à marcher au pas avec leurs claquettes. Il leur faut aussi répéter leur matricule en allemand, ce n'est pas chose aisée pour qui ne possède aucune notion de la langue. S'ils se trompent ou sont trop lents, la cravache s'abat sur eux. Le pire à NEUENGAMME ce sont aussi les alertes de nuit. Les Déportés doivent courir se réfugier et s'entasser dans des caves envahies par l'eau, c'est une pagaille indescriptible.

Après cette période de la quarantaine qui a surtout pour vocation d'enlever aux Déportés la moindre velléité de rébellion, Émile MENOU est transféré dans le Commando DE BREMEN-OSTERORT. Ce chantier est chargé de la réalisation d'un Bunker pour abriter des sous-marins, il est destiné à la Kriegsmarine (marine de guerre). Là aussi les conditions de travail sont terribles, les hommes totalement épuisés.

Le Kommando est évacué par train à compter du 6 avril 1945 et arrive le 13 à SANDBOSTEL. Ce camp de prisonniers de guerre, le Stalag X.B, situé au nord de BREME, est devenu le mouoir des Déportés de NEUENGAMME, victimes de l'épidémie de typhus. Émile MENOU est mentionné comme « décédé à SANDBOSTEL le 13 avril 1945 ». D'après le témoignage suivant, il est décédé dans le convoi qui acheminait les Déportés vers SANDBOSTEL.

Renseignements issus du témoignage du Déporté Guy POEUF confié à la compagne d'Émile MENOU (archives du SHD de CAEN) : « Émile MENOU a séjourné au Block 9 de NEUSTADT, puis a été incorporé dans une équipe de travailleurs de la Kriegsmarine, hospitalisé au Block de repos le 22 mars 1945. Puis le 7 avril 1945, ce Block de cadavres vivants était replié à SANDBOSTEL devant l'avance alliée. Là, il est mort de faim, sans soins, victime de privations et de mauvais traitements, à 12 km de SANDBOSTEL le 13 avril 1945 vers 3 heures 30 du matin dans le même wagon que mon frère ».

Ainsi Émile Menou était déjà bien affaibli lorsqu'il est parti en évacuation et il n'a pas pu survivre à cette ultime épreuve. À sa mort, il avait 42 ans. Après-guerre, sa compagne a quitté CHILLEURS-AUX-BOIS.

Le nom d'Émile MENOU figure sur le Monument aux Déportés de l'arrondissement, situé à côté de la rue Serge DEGREGNY à PITHIVIERS.

QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



Le temps change d'un jour à l'autre : parfois il pleut, d'autres jours il fait chaud.

Le climat est la configuration des conditions météorologiques sur une longue période de temps pour une grande région. Il peut être influencé par l'atmosphère terrestre.

La Terre est entourée d'une atmosphère composée de gaz. Lorsque la lumière du soleil pénètre dans notre atmosphère, une partie de la chaleur du soleil est piégée par le gaz et une autre est renvoyée dans l'espace. En retenant cette chaleur, notre atmosphère permet à la Terre de rester suffisamment chaude pour y vivre. Sans elle, notre planète serait très froide, comme Mars.

Mais au cours des dernières centaines d'années, le pétrole, le gaz et le charbon ont alimenté les maisons, les voitures et les usines. Ces sources d'énergie libèrent dans l'atmosphère un gaz appelé dioxyde de carbone (CO₂). Ce gaz retient la chaleur qui, autrement, s'échapperait de l'atmosphère terrestre. Résultat : on observe une augmentation de la température de la Terre, ce qui contribue au réchauffement global.

La température moyenne de la Terre a augmenté d'environ 1,1 °C au cours des 2 000 dernières années. Cela semble peu, mais les scientifiques pensent que l'augmentation de la température a provoqué la fonte des glaciers, les épisodes de sécheresse et la disparition des récifs de corail. Les effets du changement climatique ne se limitent pas à la température. L'eau plus chaude modifie les schémas des courants océaniques.

Certains endroits enregistrent davantage de précipitations, ce qui pourrait entraîner des inondations, tandis que d'autres en enregistrent moins, ce qui pourrait être synonyme de sécheresse. Les tempêtes tropicales pourraient être plus violentes et l'élévation continue du niveau de la mer due à la fonte des glaces polaires pourrait pousser des populations entières à quitter leur maison. Des centaines d'espèces végétales et animales ont déjà subi des modifications dues au changement climatique.

Certaines espèces profiteront d'un monde plus chaud, mais dans certains cas, ce sera une mauvaise nouvelle pour l'Homme. Les moustiques vecteurs de maladies se développant par temps chaud et humide, davantage de personnes pourraient contracter des maladies telles que le paludisme à mesure que la Terre se réchauffe.

LA BIODIVERSITE : VICTIME ET SOLUTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement du climat accélère l'effondrement de la biodiversité. Il modifie les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire. La France figure parmi les dix pays qui compte le plus grand nombre d'espèces menacées. Enrayer cet effondrement est crucial : nous avons besoin de la nature dans toute sa diversité pour respirer, nous nourrir, mais aussi réguler le climat et nous préserver de ses aléas extrêmes.

30 % des oiseaux des champs ont déjà disparu en France en 15 ans.

40 % des pollinisateurs invertébrés en voie de disparition en France (dont une majorité d'abeilles et de mouches)

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ACCELERE L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITE

1. La déforestation, l'artificialisation des sols est la première cause de perte de biodiversité. La destruction des habitats naturels est surtout le fait de l'agriculture intensive.

2. La surexploitation des espèces animales et végétales (surpêche, exploitations forestières...).

3. Le changement climatique dû aux activités humaines : la température a une

influence clé sur la croissance des végétaux (bourgeonnement, floraison, maturation des fruits) et la capacité des espèces animales à se reproduire ou s'alimenter.

4. La pollution (chimique, physique, lumineuse, sonore).

5. Les importations d'espèces exotiques envahissantes et de maladies.

La biodiversité, ce n'est pas seulement une liste d'espèces d'animaux ou de plantes. La biodiversité désigne toutes les formes de vie sur Terre et les interactions qui se produisent entre les animaux (dont nous faisons partie), les végétaux, les micro-organismes et leurs milieux de vie.

COMMENT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE FRAGILISE-T-IL LES ECOSYSTEMES ?

- Les migrations forcées des espèces : les espèces peuvent être obligées de se déplacer pour survivre, atteindre des altitudes plus élevées, des eaux plus profondes.

- Ces migrations forcées peuvent provoquer des maladies et des déséquilibres dans la chaîne alimentaire. La chenille processionnaire qui attaque les pins a progressé vers le Nord et la montagne et menace désormais la quasi-totalité de la métropole. En Méditerranée, ce sont 5 à 10 nouvelles espèces par an venues des mers chaudes de l'Indopacifique qui déséquilibrent l'équilibre marin.

- En montagne, les animaux sont obligés de monter en altitude au fur et à mesure que la température s'élève, pour garder des conditions favorables, c'est à dire de fraîcheur ou d'enneigement. Le problème, c'est que plus on monte en altitude, moins il y a d'espace pour tout le monde. Il y a donc une concurrence qui s'exerce entre toutes les espèces. Les forêts sont aussi remontées d'environ 30 mètres ces cinquante dernières années. Cette ascension de la végétation risque aussi d'entraîner la disparition définitive de certaines espèces endémiques.



- Le changement climatique peut aussi désynchroniser les cycles entre une proie et son prédateur, une plante et son pollinisateur, une espèce animale et la plante dont il se nourrit. Ainsi, alors que la période de naissance des faons coïncidait avec la reprise de la végétation, l'arrivée du printemps plus précoce menace leur survie.

- Les événements extrêmes peuvent également être la cause directe d'extinctions. Tempêtes, pluies intenses, canicules, etc. fragilisent ou détruisent certaines espèces. Les sécheresses rendent ainsi les forêts plus vulnérables aux tempêtes et aux incendies. Le changement climatique accentue le risque de disparitions d'espèces.

- Enfin, le changement climatique peut modifier les caractéristiques des espèces, réduire leur taille, changer leur physiologie... Un exemple ? Au-dessus de 31°C, les œufs des tortues se transforment en tortues femelles. Au nord de la Grande barrière de corail, 87 % sont aujourd'hui des femelles. Notre tortue européenne cistude rencontre le même problème.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Beaucoup de choses ! Nous pouvons encore agir, de manière collective et individuelle, pour garder la Terre en bonne santé.

Voici quelques conseils pour réduire la quantité de dioxyde de carbone que nous émettons :

- Au lieu de se déplacer en voiture, utilisons les transports publics, marchons ou prenons notre vélo lorsque cela est possible. Faire 15 kilomètres à pied ou à vélo chaque jour au lieu de prendre la voiture permet d'éviter l'émission de 1,9 tonne de dioxyde de carbone dans l'atmosphère chaque année.

- Réduisons et réutilisons les choses autant que possible. Les usines émettent beaucoup de dioxyde de carbone lorsqu'elles fabriquent de nouveaux produits, surtout lorsque ceux-ci contiennent du plastique (l'achat de produits fabriqués à partir de verre et de plastique recyclés émet également du dioxyde de carbone, mais dans une moindre mesure). Faisons réparer nos appareils et nos vêtements au lieu d'en acheter de nouveaux.

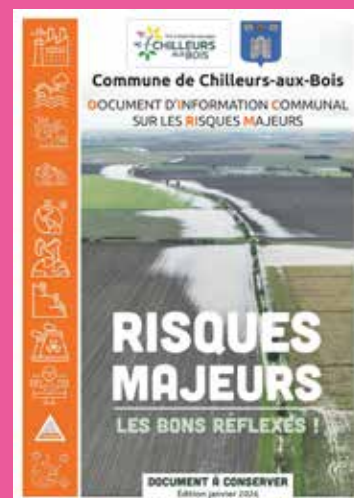
- Lavons nos vêtements à l'eau froide et suspendons les pour les faire sécher au lieu d'utiliser un sèche-linge.

- Les appareils électroniques consomment de l'énergie même lorsqu'ils sont éteints, alors débranchons les lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Cela pourrait permettre à chaque famille d'économiser environ 200 euros par an sur la facture d'énergie.

- Mangeons moins de viande et de produits laitiers. Les animaux d'élevage émettent un autre gaz qui piège la chaleur, le méthane. Selon certaines études, le bétail est responsable d'environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

- Acheteons des aliments et des produits cultivés localement et de saison afin de réduire les émissions dues au transport des produits. Autant que possible, essayons de choisir des aliments sans emballage.

Joëlle MILLET



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Avec ce numéro de Chilleurs Info, vous est distribué un exemplaire du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce livret, réalisé en collaboration avec la communauté de communes du Pithiverais, est à conserver précieusement.

Son objectif est simple : vous informer, vous sensibiliser et vous donner les bons réflexes à adopter en cas d'événement exceptionnel.

Le document inclut :

- La liste des risques identifiés sur le territoire
- La description de chaque risque et de ses impacts
- Les bons réflexes à adopter pour se protéger
- Un mémo détachable avec les numéros utiles en cas d'urgence à conserver dans un endroit accessible

Mes sources :

<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/101-pedagogie-explainer-le-changement-climatique-explique-aux-enfants>

<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/s-adapter-avec-la-nature/Biodiversite>

Sites utiles :

Désinformation climatique : <https://www.ecologie.gouv.fr/desinformation-climatique>

Conseils pour diminuer son empreinte carbone : <https://jagis.beta.gouv.fr>

CATASTROPHE NATURELLE :



que faire en cas de sinistre ?



LA CATASTROPHE NATURELLE ET L'IMPACT SUR LES RELATIONS PROPRIÉTAIRE / LOCATAIRE

- Le **locataire** déclare à son assureur les dégâts sur son mobilier et prévient immédiatement le propriétaire.
- Le **propriétaire** déclare à son assureur les dommages liés au bâtiment.
- Chacun est indemnisé par son assurance selon ses biens respectifs.

Si le logement est **totalelement inhabitable**, le locataire peut **résilier son bail sans préavis**.

Si le logement est **partiellement inhabitable**, le locataire peut **demande une réduction du loyer** proportionnelle à la gêne occasionnée ou la résiliation du bail.

En cas de désaccord, c'est le juge qui tranchera.

Si les travaux de réparation durent plus de **21 jours**, une **baïsse de loyer** peut être demandée pour la période concernée, à proportion du temps et de la partie du logement inutilisable.



L'ADIL existe et vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :

Les Conseils départementaux d'Eure-et-Loir et du Loiret et certaines collectivités locales
Le Ministère chargé du Logement
Les professionnels du logement,
Les organismes de logements sociaux et Action Logement,
Les établissements de crédit...
Les organismes d'intérêt général :
Caisses d'Allocations Familiales,
Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir est la garantie de son indépendance

Nous répondons à vos questions par téléphone ou en entretiens personnalisés (avec ou sans rendez-vous) du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Pour connaître les jours, horaires et lieux des permanences, un seul numéro : **02 38 62 47 07**

ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir
1 bis rue Saint Euverte • 45000 ORLÉANS
Esplanade Martial Taugourdeau
3 rue Philàrète Chasles • 28300 MAINVILLIERS

Tél. : 02 38 62 47 07

adil@adil45-28.org
www.adil45-28.org



QU'EST-CE QU'UNE CATASTROPHE NATURELLE ?

Une catastrophe naturelle correspond à un événement exceptionnel (inondation, sécheresse, séisme, cyclone...) dont l'intensité est telle que les mesures de prévention habituelles n'ont pas pu empêcher les dégâts ou n'ont pu être mises en place.

Exemples de catastrophes naturelles :



LA RECONNAISSANCE DE LA CATASTROPHE NATURELLE : ÉTAPE PAR ÉTAPE ?

- 1 **L'événement survient** (inondation, tremblement de terre, etc.). Si votre logement est touché, **prévenez rapidement votre mairie et votre assurance**. Attention, dans le cas du retrait-gonflement des argiles (RGA), il est prudent d'attendre la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle avant de contacter votre assureur.
- 2 **La mairie demande la reconnaissance** de catastrophe naturelle à la préfecture (dans les 24 mois). Elle remplit un imprimé CERFA prévu à cet effet.

3 La **préfecture dépose un dossier** auprès de la commission interministérielle qui émet un avis sur les dossiers. Cet avis est ensuite soumis aux ministres signataires de l'arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Elle se réunit une fois par mois (sauf procédure exceptionnelle).

4 Un **arrêté ministériel listant les communes faisant l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle** est publié au *Journal Officiel (JO)*.

4 Vous pouvez régulièrement consulter la liste des communes en état de catastrophe naturelle au journal officiel (www.legifrance.gouv.fr/jofr/jo) afin de savoir si votre commune est en état de catastrophe naturelle.

5 Vous avez **30 jours après la publication au JO** pour déclarer le sinistre, par lettre recommandée avec accusé de réception, à votre assureur. Vous devez indiquer dans la lettre les éléments suivants : nom, prénom, adresse, numéro de contrat d'assurance, description du sinistre (nature, date et heure), liste chiffrée de tous les objets perdus ou endommagés, accompagnés des documents permettant de prouver l'existence et la valeur des biens (ex : factures, tickets de caisse, photographies), les éventuels dégâts causés à un tiers (si un arbre de votre jardin est tombé et a occasionné des dégâts chez votre voisin) et coordonnées des victimes s'il y en a. **Attention**, il est prudent de garder les objets endommagés car ils pourraient être examinés par l'expert de l'assurance.

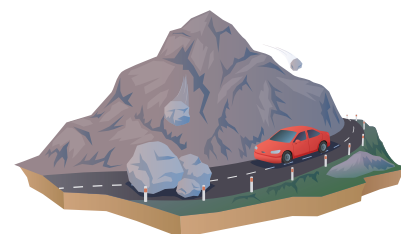
6 L'assureur a **un mois pour vous informer** des modalités de mise en jeu des garanties prévues au contrat et pour ordonner une expertise.

7 L'expert vient évaluer les dégâts.

L'assureur vous fait une proposition d'indemnisation ou de réparation en nature dans un délai d'un mois à compter de la réception du rapport d'expertise ou en l'absence de passage de l'expert, d'un état estimatif réalisé par vous-même.

Attention, **des franchises minimales sont appliquées** :
• 380 € pour les logements
• 1 520 € pour les mouvements de terrain liés à la sécheresse

9 Si vous êtes d'accord sur la proposition d'indemnisation, l'assureur a un mois pour missionner l'entreprise de réparation ou 21 jours pour verser l'indemnisation due.



LES DOMMAGES ET FRAIS COUVERTS PAR L'ASSURANCE CATASTROPHE NATURELLE :

- Dommages aux bâtiments, mobilier, matériel
- Frais de nettoyage, pompage, déblaiement
- Honoraires d'architecte
- Études techniques pour réparer
- Véhicules assurés en dommages

Depuis novembre 2023, les **frais de logement d'urgence** peuvent être pris en charge : 80 €/jour/personne pendant les 5 premiers jours, puis selon les conditions du contrat.

QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE AVEC MON ASSUREUR ?

- En cas de désaccord avec l'indemnisation proposée par votre assureur, commencez par une **démarche amiable** : adressez un courrier de réclamation au service clientèle de votre compagnie d'assurance.
- Si la réponse est défavorable, transmettez votre dossier au **médiateur de l'assurance**, dont les coordonnées figurent dans les conditions générales de votre contrat.
- Si le litige persiste, vous pourrez engager des **poursuites judiciaires** en saisissant le tribunal judiciaire.
- La garantie « catastrophes naturelles » est obligatoire dans les contrats d'assurance habitation. En cas de refus d'assurance, adressez une requête au Bureau Central de Tarification (BCT), qui se chargera de désigner une compagnie d'assurance pour vous couvrir.

CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE :



que faire en cas de sinistre ?



adil
du Loiret et
d'Eure-et-Loir

LA CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE ET L'IMPACT SUR LES RELATIONS PROPRIÉTAIRE / LOCATAIRE

- Le **locataire** déclare à son assureur les dégâts sur son mobilier et prévient immédiatement le propriétaire.
- Le **propriétaire** déclare à son assureur les dommages liés au bâtiment.
- Chacun est **indemnisé par son assurance** selon ses biens respectifs.

Si le logement est **totalement inhabitable**, le locataire peut **résilier son bail sans préavis**.

Si le logement est **partiellement inhabitable**, le locataire peut **demandeur une réduction du loyer** proportionnelle à la gêne occasionnée ou la résiliation du bail.

En cas de désaccord, c'est le juge qui tranchera.

Si les travaux de réparation durent plus de **21 jours**, une **baisse de loyer** peut être demandée pour la période concernée, à proportion du temps et de la partie du logement inutilisable.



L'ADIL existe et vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :

Les Conseils départementaux d'Eure-et-Loir et du Loiret et certaines collectivités locales
Le Ministère chargé du Logement
Les professionnels du logement,
Les organismes de logements sociaux et Action Logement,
Les établissements de crédit...
Les organismes d'intérêt général :
Caisses d'Allocations Familiales,
Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir est la garantie de son indépendance

Nous répondons à vos questions par téléphone ou en entretiens personnalisés (avec ou sans rendez-vous) du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Pour connaître les jours, horaires et lieux des permanences, un seul numéro : **02 38 62 47 07**

ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir
1 bis rue Saint Euverte • 45000 ORLÉANS
Esplanade Martial Taugourdeau
3 rue Philartète Chasles • 28300 MAINVILLIERS

Tél. : 02 38 62 47 07

adil@adil45-28.org
www.adil45-28.org

adil
du Loiret et
d'Eure-et-Loir

Loiret
votre Département

Eure-et-Loir
le Département

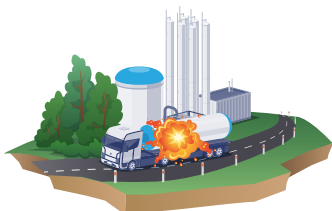
QU'EST-CE QU'UNE CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE ?

C'est un accident industriel majeur (usine Seveso, stockage dangereux, transport de produits chimiques...) qui a rendu au moins 500 logements inhabitables.

Exemples de catastrophes technologiques :



EXPLOSION D'USINE



ACCIDENT DE CAMION-CITERNE



FUITE TOXIQUE OU INCENDIE SUR SITE INDUSTRIEL

LA RECONNAISSANCE DE LA CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE : ÉTAPE PAR ÉTAPE ?

1 L'accident survient.

L'État reconnaît la **catastrophe technologique** par arrêté publié au journal officiel (JO).

2 Vous pouvez régulièrement consulter la liste des communes en état de catastrophe technologique au journal officiel (www.legifrance.gouv.fr/jofr/jo) afin de savoir si votre commune est en état de catastrophe technologique.

Vous avez 5 jours ouvrés à compter de la connaissance du sinistre pour déclarer le sinistre, idéalement par lettre recommandée avec accusé de réception, à votre assureur.

3 Vous devez indiquer dans la lettre les éléments suivants : nom, prénom, adresse, numéro de contrat d'assurance, description du sinistre (nature, date et heure), les types de dommages subis (matériel et/ou corporels), leur importance et l'état estimatif des biens mobiliers/immobiliers touchés par l'accident.

L'assureur indemnise sous **3 mois** après l'arrêté ou après réception de votre dossier complet.

4 Important : **pas de franchise, pas de plafond** d'indemnisation.

Si votre logement est détruit ou irréparable, vous êtes indemnisé pour **acheter un bien équivalent** dans le même secteur.



LES DOMMAGES ET FRAIS COUVERTS PAR L'ASSURANCE CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE :

- Dommages aux logements et biens immobiliers
- Frais de démolition, déblaiement, décontamination
- Frais d'architecte et de nettoyage
- Etc.

QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE AVEC MON ASSUREUR ?

- En cas de désaccord avec l'indemnisation proposée par votre assureur, commencez par une **démarche amiable** : adressez un courrier de réclamation au service clientèle de votre compagnie d'assurance.
- Si la réponse est défavorable, transmettez votre dossier au **médiateur de l'assurance**, dont les coordonnées figurent dans les conditions générales de votre contrat.
- Si le litige persiste, vous pourrez engager des **poursuites judiciaires** en saisissant le tribunal judiciaire.



Convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'un agent communal sapeur-pompier volontaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de mettre à disposition du centre de secours de CHILLEURS-AUX-BOIS un agent communal sapeur-pompier volontaire. La Commune peut ainsi participer à l'effort de sécurité civile et faciliter la mobilisation des secours sur son territoire, notamment en journée lorsque la disponibilité des sapeurs-pompiers est la plus faible.

Monsieur le Maire présente ainsi le projet de convention qui fixe les modalités d'autorisation d'absence de l'agent pour les interventions opérationnelles pendant son temps de travail. Il convient de préciser le nombre et la fréquence des autorisations d'absence pour intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE la mise en place de cette convention.
- APPROUVE les termes de la convention de disponibilité pour un sapeur-pompier volontaire, à intervenir entre la Commune de CHILLEURS AUX BOIS et le SDIS du Loiret, concernant l'agent communal Monsieur Lucas GILET, tel que joint en annexe à la présente délibération.
- FIXE les modalités de disponibilité de l'agent pour une autorisation d'absence pour intervention opérationnelle pendant le temps de travail à raison, de 10 sorties par mois à hauteur d'une par jour maximum.

Demande de participation pour le projet cinéma de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose la demande de l'équipe pédagogique de l'école maternelle relative à la mise en place d'un atelier pédagogique et culturel sur le thème du cinéma. L'intérêt de ce projet vise à développer la sensibilité artistique, l'expression orale et l'apprentissage des techniques d'écriture et d'image chez les élèves de l'école maternelle.

Le projet consiste en la réalisation d'un film d'animation en stop motion à partir d'un scénario créé par les élèves avec l'intervention d'un réalisateur. Le projet comprend trois phases : l'écriture du scénario, la prise de vue des scènes et la post-production (montage). Le coût total du projet, incluant l'intervention des professionnels et le matériel pédagogique spécifique s'élève à 4 728,00 € TTC.

L'équipe pédagogique sollicite une aide auprès de la Commune de 1 500 €. Une demande de financement auprès du rectorat a également été demandée pour un montant de 1 788 €. Le reste sera pris en charge par la coopérative scolaire de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le projet cinéma proposé par l'école maternelle.

Demande de prise en charge d'un séjour de classe de neige pour des enfants chilleurois scolarisés hors commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes d'aides financières ont été formulées par deux familles pour leurs enfants scolarisés hors commune devant participer à un séjour en classe de neige qui aura lieu du 5 au 11 janvier 2026.

Le coût total du séjour s'élève à 660,50 € par élève. Une subvention de 45,50 € par enfant est accordée par le Conseil Départemental, le reste à charge pour les familles est donc de 615,00 €.

Afin de permettre le départ des enfants et, comme pour les demandes déjà déposées au cours des années précédentes, Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge 50 % du reste à charge familial, soit une aide financière communale de 307,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE de participer au financement de ce séjour à hauteur de 307,50 € par enfant.

Extension du cabinet médical - Offre de financement bancaire pour un prêt de 230 000 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'extension du cabinet médical, il convient de souscrire un emprunt d'un montant de 230 000 €. Monsieur COLMAN informe le Conseil que les travaux se déroulent comme prévu au calendrier. La maçonnerie sera terminée fin décembre et la mise en place de la charpente débutera courant janvier 2026.

Différentes propositions de financement ont été établies par la Caisse d'Epargne, la Banque Postale et le Crédit Mutuel. Après analyse de ces offres, celle établie par le Crédit Mutuel apparaît comme la plus intéressante :

- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Taux fixe : 3,50 %
- Frais de dossier : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le choix du Crédit Mutuel comme partenaire financier pour l'emprunt bancaire.

Demande de subvention DETR 2026 – Plan de financement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026 pour les travaux de requalification de la Place de Romand, de la Grande Rue et de la rue de l'Eglise. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 811 207,00 € Hors Taxes, soit 973 448,40 € Toutes Taxes Comprises. Ce projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de travaux de requalification de la Place de Romand, de la Grande Rue et de la rue de l'Eglise pour un montant de travaux de 811 207,00 € Hors Taxes, soit 973 448,40 € Toutes Taxes Comprises.
- ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

RECETTES	MONTANT
Etat (50 %)	405 603,50 €
Département (30 %)	243 362,10 €
Autofinancement	324 482,80 €
TOTAL	973 448,40 €

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR de 405 603,50 € auprès de l'Etat, correspondant à 50 % du montant du projet.

Demande de subvention exceptionnelle - Association des parents d'élèves « La Primat' »

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention déposée par la nouvelle association de parents d'élèves, « La Primat' » pour acquérir du matériel et lancer ses premières initiatives.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCORDE une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'année 2025 à l'association « La Primat' ».

Installation d'un tarif communal pour vente d'une concession avec caveau au cimetière communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune dispose d'une concession au cimetière sur laquelle un caveau a déjà été construit. Afin de pouvoir céder cet emplacement, il convient de fixer un tarif spécifique.

Ce montant sera à ajouter au tarif de la concession d'une durée de 15 ou 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité RETIENT un tarif de 900 € pour la vente de ce caveau qui sera à ajouter au tarif de la concession d'une durée de 15 ou 30 ans.

Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la Rue des Sablonnets

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour effectuer les travaux nécessaires à l'aménagement de la rue des Sablonnets. Trois propositions ont été reçues de la part des entreprises suivantes :

Nom de l'entreprise	Montant H.T.
BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS - INGRE	93 980,68 €
TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET - SAINT JEAN DE BRAYE	100 000,00 €
MARGUERITAT TRAVAUX PUBLICS - CERCOTTES	105 917,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de retenir l'entreprise BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS pour effectuer les travaux d'aménagement de la Rue des Sablonnets.

Signature de la charte de l'arbre avec l'ARF et la Région Centre Val de Loire

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Pierre RENAUD, conseillère municipale, qui informe les membres du Conseil Municipal de l'intérêt pour la collectivité de signer la convention de la charte de l'arbre avec la Région Centre Val de Loire et l'Agence Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes.

L'objectif de la charte est multiple, dont celui de prendre conscience qu'il est indispensable de préserver, protéger et de planter des arbres, afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique à court ou moyen terme.

La charte engage la Commune signataire sur 6 points :

- engagement à faire un inventaire du patrimoine arboré existant.
- engagement à respecter et à faire respecter les arbres existants en veillant en particulier à leur protection sur les chantiers et à inclure dans le PLU des règles de protection des arbres.
- engagement à nouer un dialogue avec les concessionnaires de réseaux pour un partage de l'espace permettant de planter des arbres et de les respecter.
- engagement à développer le patrimoine arboré et donc à planter de jeunes arbres en diversifiant les essences.
- engagement à assurer un entretien et un suivi régulier du patrimoine arboré
- engagement à communiquer sur la thématique de l'arbre : animations diverses, conférences, dialogue avec les riverains, mettre leurs noms sur les arbres pour que les habitants apprennent à les connaître, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la signature de la charte de l'arbre.

Tarifs Collectivité - Année 2026

		2025	2026
Salle des fêtes :			
Salle de la Cour Gauthier	Location 1 jour	150,00 €	150,00 €
	Location 2 jours	280,00 €	280,00 €
	Caution	900,00 €	900,00 €
	Salle du Relais		
	Location 2 jours	420,00 €	N'est plus louée
Caution	1 000,00 €		
Salle de l'amitié : Location exceptionnelle aux particuliers		30,00 €	50,00 €
Frais de scolarité :			
	Enfant du cycle maternelle	800,00 €	900,00 €
	Enfant du cycle élémentaire		
Capture d'animal errant sur la voie publique :			
	Frais de prise en charge (par animal)	70,00 €	100,00 €
	Frais de garde (par jour et par animal)	30,00 €	50,00 €
	Frais de transport à la fourrière départementale (par animal)	100,00 €	150,00 €
Dépôts sauvages et déjections			
	Ordures ménagères / cartons	forfait de 150 € + 50 € la demi-heure	
	Objets encombrants		
	Miction et/ou déjection sur la voie publique		
Permis de louer :			
	Instruction et visite du logement	50,00 €	50,00 €
Cimetière :			
	Jardin du souvenir		
	Dispersion dans le jardin du souvenir	100,00 €	100,00 €
	Fourniture et pose de plaque sur lutrin	190,00 €	190,00 €
	Concessions terrain		
	Quinzenaire	390,00 €	390,00 €
	Trentenaire	540,00 €	540,00 €
	Concessions Columbarium et caverne		
	Quinzenaire	960,00 €	960,00 €
	Renouvellement quinquenaire	480,00 €	480,00 €
	Trentenaire	1 240,00 €	1 240,00 €
	Renouvellement trentenaire	620,00 €	620,00 €

Les tarifs des services du restaurant scolaire et du préscolaire sont votés courant mai/juin

Les tarifs des services du restaurant scolaire et du périscolaire sont votés courant mai/juin

Tarifs communaux 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de fixer les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2026, conformément au tableau ci-dessus :

Indemnité d'occupation des bureaux communaux par l'Association Familles Rurales « Soutien à Domicile »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales «Soutien à Domicile», pour l'occupation des locaux de la route de Gallerand, ceci afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE l'indemnité d'occupation de ce local, à 75 € par mois, soit 900 € pour l'année entière, à compter du 1er janvier 2026.

Nomination de 4 agents recenseurs pour le recensement de la population 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Le montant de la dotation forfaitaire versée à la Commune par l'INSEE au titre de l'enquête de recensement s'élève à 3 987 €.

A ce titre, il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs et de fixer leurs rémunérations et indemnités de déplacement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le recrutement de 4 agents recenseurs et de les rémunérer sur la base d'un forfait brut de 750 € pour effectuer cette mission.

Forfait Frais fixes mensuels (sur 12 mois)	4 890,000 €	5,5%	5 158,950 €	4 965,707 €	5,5%	5 238,821 €
--	-------------	------	-------------	-------------	------	-------------

Repas Maternelle 4 éléments avec pain	1.705 €	5,5%	1.799 €	1.717 €	5,5%	1.811 €
Repas Élémentaire 5 éléments avec pain	2.081 €	5,5%	2.195 €	2.096 €	5,5%	2.211 €
Repas Adulte 5 éléments avec pain	2.845 €	5,5%	3.001 €	2.865 €	5,5%	3.023 €
Goûter 2 éléments	0.600 €	5,5%	0.633 €	0.604 €	5,5%	0.637 €
Pique nique Enfant	2.081 €	5,5%	2.195 €	2.096 €	5,5%	2.211 €
Pique nique Adulte	2.845 €	5,5%	3.001 €	2.865 €	5,5%	3.023 €
MERCREDI - Repas Maternelle 4 éléments avec pain	1.705 €	5,5%	1.799 €	1.717 €	5,5%	1.811 €
MERCREDI - Repas Élémentaire 5 éléments avec pain	2.081 €	5,5%	2.195 €	2.096 €	5,5%	2.211 €
MERCREDI - Repas Adulte 5 éléments avec pain	2.845 €	5,5%	3.001 €	2.865 €	5,5%	3.023 €
MERCREDI - Goûter 2 éléments	0.610 €	5,5%	0.644 €	0.614 €	5,5%	0.648 €
VACANCES SCO - Repas Maternelle 4 éléments avec pain	1.705 €	5,5%	1.799 €	1.717 €	5,5%	1.811 €
VACANCES SCO - Repas Élémentaire 5 éléments avec pain	2.081 €	5,5%	2.195 €	2.096 €	5,5%	2.211 €
VACANCES SCO - Repas Adulte 5 éléments avec pain	2.850 €	5,5%	3.007 €	2.870 €	5,5%	3.028 €
VACANCES SCO - Goûter 2 éléments	0.610 €	5,5%	0.644 €	0.614 €	5,5%	0.648 €

Avis de principe sur la mise en place d'une protection sociale complémentaire auprès du Centre De Gestion du Loiret

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques Santé et Prévoyance.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques Prévoyance à effet du 1er janvier 2025,
- Les risques Santé à effet du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques Prévoyance et Santé pour un effet des garanties au 1er janvier 2027.

Choix du prestataire concernant la continuité de la gestion partagée au sein du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été ouverte le 14 novembre 2025 pour permettre la continuité du service de gestion partagée au restaurant scolaire.

La consultation porte sur la période du 1er janvier au 1er août 2026.

Les prestataires suivants ont été consultés : Convivio, Restauval, API restauration.

API Restauration propose de reconduire les conditions tarifaires de septembre 2025, comme détaillées dans le tableau ci-dessous :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le renouvellement du contrat de prestation de service de restauration scolaire avec l'entreprise API RESTAURATION du 1er Janvier 2026 au 1er août 2026,

Validation du règlement d'urbanisme du lotissement les Forestières

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement du nouveau lotissement « Les Forestières », il convient de définir les règles de construction, d'architecture et d'insertion paysagère qui s'appliqueront à l'ensemble des lots. Le projet de règlement de ce lotissement a été élaboré en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur et vise à garantir une harmonie architecturale tout en préservant l'identité paysagère du site. Ce document fixe notamment :

- L'implantation des constructions par rapport aux voies et aux limites séparatives.
- La hauteur maximale des bâtiments.
- Le traitement des clôtures et des espaces verts.
- Les obligations en matière de stationnement et de gestion des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes du règlement d'urbanisme attaché au lotissement « Les Forestières »,
- DIT que ce règlement s'imposera à tous les acquéreurs de lots et sera annexé aux actes de vente,

Choix de l'entreprise pour la mise en place de systèmes d'alarme dans les bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été organisée pour la mise en place de systèmes d'alarme dans les bâtiments communaux suivants :

- Ateliers Municipaux,
- Mairie,
- Agence Postale Communale,
- Ecoles Maternelle et Élémentaire,
- Gymnase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de retenir l'entreprise VERISURE pour effectuer la mise en place des systèmes d'alarme dans les bâtiments communaux précédemment indiqués.

Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de voirie

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de la consultation d'entreprises pour effectuer le programme 2025 des travaux de réfection de la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de retenir l'entreprise COLAS pour effectuer le programme 2025 des travaux de réfection de voirie.

Choix de l'entreprise pour les travaux de création de parkings Rue du 13 août et Route de Neuville

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de la consultation d'entreprises pour effectuer les travaux d'aménagement des parkings Rue du 13 août et Route de Neuville. Quatre propositions ont été reçues de la part des entreprises suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de retenir les propositions de l'entreprise GROSSAIN pour un montant total H.T. de 79 442,50 € H.T., soit 95 331,00 € T.T.C.

Choix de l'entreprise pour aménagement de la liaison entre la Rue du Grand Clos et la Route de Neuville

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de la consultation d'entreprises pour effectuer les travaux d'aménagement de la liaison entre la Rue du Grand Clos et la Route de Neuville.

Trois propositions ont été reçues de la part des entreprises suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'entreprise GROSSAIN pour effectuer les travaux d'aménagement de la liaison entre la Rue du Grand Clos et la Route de Neuville pour un montant de 36 492,51 € H.T, soit 43 791,01 € T.T.C.

Dénomination de la rue des Sablonnets et intégration dans la voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder de manière officielle à la dénomination de la nouvelle voie routière, d'une longueur totale de 325 mètres linéaires, reliant la route de Marcilly et la route de Neuville afin de faciliter le repérage pour les services de secours, la distribution du courrier et la gestion du patrimoine communal.

Parallèlement à cette dénomination, il est nécessaire de l'intégrer officiellement dans le tableau de classement de la voirie communale. Cette intégration implique que la Commune en assure désormais l'entretien, l'exploitation et la responsabilité juridique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de nommer Rue des Sablonnets, la voie publique reliant la route de Marcilly à la route de Neuville.
- PRONONCE l'intégration de ladite voie, d'une longueur de 325 mètres linéaires, dans le domaine public routier communal.

Lancement d'une Enquête Publique pour les aliénations partielles de chemins ruraux à La Croix de Givry et Olivet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les mandats d'aliénation de portions de chemins ruraux situés aux lieux-dits « La Croix de Givry » et « Olivet ».

Conformément aux articles L.161-10 et L.161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime, lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, son aliénation peut être décidée après une enquête publique. Cette procédure permet de s'assurer que les tronçons concernés ne présentent plus d'intérêt pour la circulation générale ou la desserte des parcelles. Les portions concernées sont les suivantes :

- Secteur de La Croix de Givry : Chemin rural situé entre les parcelles cadastrées YC 91-97 et YC 11 pour une surface de 142 m²
- Secteur d'Olivet : Chemin rural situé entre les parcelles cadastrées ZI 123-134 et ZI 122 pour une surface de 462 m²

Il convient donc de désigner un commissaire enquêteur et de fixer les modalités de l'enquête. La durée de l'enquête publique est de 15 jours. Il faut prévoir au moins trois permanences : le 1^{er} jour, le dernier jour et une autre date intermédiaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de lancer la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation partielle des chemins ruraux situés à « La Croix de Givry » et à « Olivet ».
- PRÉCISE que l'enquête aura pour objet de recueillir les observations du public sur l'utilité de conserver ces portions dans le patrimoine communal.
- SOLICITE Monsieur le Maire pour prendre un arrêté municipal fixant les dates de l'enquête (durée minimale de 15 jours consécutifs), les lieux de consultation du dossier, la nomination de commissaire enquêteur et de ses permanences.
- DIT que les frais d'enquête (publicité légale, indemnités du commissaire enquêteur) seront pris en charge par les acquéreurs pressentis.

Avis sur le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI)

Par arrêté ministériel du 6 février 2024, le massif forestier de Sologne, pour partie situé dans le département du Loiret, a été classé comme massif à risque d'incendie. Ce classement induit la réalisation d'un plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) dans un délai de 2 ans à la suite de ce classement.

Ce plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) constitue une déclinaison territoriale de la stratégie nationale de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) pour une période de 10 ans (2026 à 2035). L'article L.133-2 du Code forestier précise que ce plan, dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels, a pour objectifs :

- la diminution du nombre de départs de feux de forêts, de surfaces agricoles et de végétation proches des massifs forestiers,
- la réduction des surfaces brûlées,
- la prévention des risques d'incendies,
- la limitation de leurs conséquences.

Bien qu'à ce jour, seul le massif forestier de Sologne soit classé à risque au titre du Code forestier, ce plan a bien une portée départementale, plusieurs mesures du programme d'actions concernant l'ensemble du territoire départemental.

Conformément à l'article L. 133-2 du Code forestier, le projet de plan est soumis, pour avis, aux collectivités concernées et à leurs groupements. La Commune doit donc émettre un avis sur ce plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

Affaires Diverses

- Au 1^{er} janvier 2027, la Communauté de Communes du Pithiverais prendra en charge la gestion des MARPA de CHILLEURS et de SERMAISES.
- Marie-Pierre RENAUD félicite les élus et bénévoles pour le beau travail réalisé lors du marché de Noël au Château de Chamerolles les 6 et 7 décembre. Une belle participation a été enregistrée avec plus de 3 500 visiteurs sur le week-end.
- La mise en place d'une chicane rue du Vivier et l'installation d'une bâche souple incendie à la Chotterie seront réalisées en 2026 par l'entreprise GROSSAIN.



Rétrospective

Novembre et décembre 2025



Signature de la charte de l'arbre et plantations dans le cadre de l'opération « un bébé = un arbre » à proximité du parcours de santé, samedi 29 novembre



Collecte de la banque alimentaire organisée, samedi 29 novembre, par le CCAS



Marché de Noël à Chamerolles, 6 et 7 décembre



Concert des Voix de Rivendell, samedi 6 décembre en l'église Saint-Pierre



Sainte-Barbe, samedi 6 décembre



Arbre de Noël, vendredi 19 décembre



« Un Bébé - Un Arbre » le samedi 29 novembre 2025

La cinquième édition de l'opération « Un bébé, un arbre » s'est tenue samedi 29 novembre au sein du Parcours de santé.

12 arbres de 7 espèces différentes ont été plantés, à cette occasion, en l'honneur des 12 jeunes enfants nés sur notre commune en 2025.

Depuis 2020, pas moins de 140 arbres ont ainsi été plantés dans le cadre de cette belle initiative faisant partie intégrante du programme de végétalisation établi par la Commune

Cette année, au cours de cette cérémonie, a eu lieu également la signature officielle de la charte de l'arbre aux côtés de l'Association Régionale pour le Fleurissement (ARF) du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire.

C'est un engagement fort et concret en faveur de notre patrimoine arboré, l'arbre étant, en effet, le prolongement naturel de notre démarche "Villes et Villages Fleuris".

Marché des producteurs et artisans créateurs

INFORMATION IMPORTANTE

Cette année, exceptionnellement, le marché des producteurs locaux et artisans créateurs se déroulera à partir du mois de juin et non pas en avril comme les autres années.

Les horaires resteront inchangés, de 18 h 00 à 21 h 30 au Parc de la Rouche.

Retenez les dates :

Vendredi 5 juin / Vendredi 3 juillet

Vendredi 4 septembre avec le forum des associations

A bientôt !

La commission Circuits courts de la Mairie
en partenariat avec L'OMC.



Accueil des Nouveaux arrivants 2026



Travaux



Végétalisation du cimetière



Mise en service de la nouvelle route des Sablonnets





ACAC section bibliothèque

Nouveaux bénévoles

En ce début d'année, 3 nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe de la bibliothèque et vous accueilleront avec grand plaisir.

Le Printemps des poètes

A l'occasion du printemps des poètes 2026, qui se déroulera du 9 au 31 mars, avec pour thématique « La liberté. Force vive, déployée », la bibliothèque organise son 1er collectage de poésie.

A vos plumes ! Réveillez le poète qui sommeille en vous et révélez votre créativité ; écrivez un poème sur le thème de la liberté et déposez-le à la bibliothèque entre le 9 et 31 mars 2026.

Ouvert à tous et à toutes.

Interview auteure locale

Clotilde BORE nous a accordé une interview à l'occasion de la sortie de son nouveau livre « l'étrangère dans le miroir ».

Ce livre est empruntable par nos adhérents à la bibliothèque et l'interview est consultable dans nos locaux.

Vous pouvez retrouver toutes nos actualités sur notre page facebook

« bibliothèque municipale de Chilleurs-aux-bois »

Rappel des horaires d'ouverture, rue des ateliers : **le lundi de 17 h à 19 h**

le mercredi de 16 h à 18 h

le samedi de 10 h à 12 h

Contact : bibliothequechilleurs@orange.fr

L'AMICALE DES ANCIENS

organise une sortie à
CERNAY LA VILLE le 25 juin
2026.

Repas et activités autour
du cochon grillé.

Pour tout renseignement,
contactez
Marie-France au
06.88.72.51.79

AS RABAJOU

Trail de Chamerolles & Rabajou 4e édition

L'AS Rabajou, association de coureurs de Chilleurs-aux-Bois, organise le dimanche 12 avril 2026 sa quatrième édition du Trail de Chamerolles et de Rabajou, au départ et à l'arrivée du Château de Chamerolles

Le site prestigieux du château constituera le cœur de l'événement.

La Grande Halle du Château de Chamerolles accueillera la remise des dossards, les ravitaillements, ainsi que la cérémonie du palmarès.

Trois parcours forestiers au cœur d'un patrimoine naturel remarquable

Pour cette édition, trois parcours forestiers inédits ont été tracés dans les nouveaux sentiers du parc du château et au cœur de la forêt d'Orléans, dont certains secteurs sont classés Natura 2000.

Les trois courses passeront également devant le Château de la Saussaye et dans son parc. Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement Monsieur de Romand pour son autorisation et son soutien.

Les parcours proposés sont :

- Trail de Chamerolles – 24 km (départ à 8 h 45)
- Trail de Rabajou – 10 km (départ à 9 h 15)
- Trail de la Saussaye – 5 km (départ à 9 h 45)

Composés à 95 % de chemins et de monotraces, ces tracés offriront aux coureurs une immersion totale dans un environnement naturel exceptionnel : chemins en herbe, routes forestières, allées de sous-bois, étangs et sites remarquables.

Sans difficulté technique majeure, les parcours sont accessibles à tous, du coureur occasionnel aux trailers confirmés, notamment pour le format 24 km.

Challenge par équipe – « Lancelot du Lac »

Un classement par équipe sera établi et donnera lieu à l'attribution du challenge « Lancelot du Lac ».

Une équipe peut représenter un club, une entreprise, une collectivité ou toute autre forme de groupement liant les coureurs entre eux.

Pour concourir à ce challenge, les participants devront être inscrits sous le nom de leur équipe, laquelle devra engager au minimum un coureur sur chacune des trois courses. Le challenge sera attribué à l'équipe comptabilisant le plus grand nombre de coureurs classés à l'arrivée, sur l'ensemble des trois épreuves.

Associations



Organisation, ravitaillements et engagement écoresponsable

À l'arrivée, un ravitaillement sera proposé dans la Grande Halle du Château et aux abords des jardins. Des ravitaillements solides et liquides sont également prévus sur les parcours des trails de Rabajou (10 km) et de Chamerolles (24 km).

Dans une démarche écoresponsable, aucun gobelet ne sera fourni. Chaque participant devra se munir de sa propre gourde, gobelet réutilisable ou tout autre contenant adapté.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une récompense spécifique, et chaque participant repartira avec un souvenir de cette journée sportive et conviviale.

Inscriptions et bénévolat

Avis aux futurs coureurs à pied !

Notre événement approche...

Le nombre de participants est limité !!

Pensez à vous inscrire rapidement pour garantir votre place !

Inscriptions sur www.protiming.fr.

L'équipe organisatrice lance également un appel à bénévoles pour cette nouvelle édition. Toute personne souhaitant s'impliquer dans l'organisation peut contacter l'association par mail : asrabajou@gmail.com, ou en appelant le 06.61.97.75.71.

Les volontaires seront accueillis avec grand plaisir.

L'AS Rabajou espère accueillir de nombreux coureurs et spectateurs pour partager cette journée de trail au sein de notre commune



Amis des Roses et des jardins

En 2025, les activités de l'association se sont conclues par une matinée de plantations de bulbes et de vivaces le samedi 8 novembre dans les rues du centre bourg. Et comme après l'effort, le réconfort, une belle tablée d'adhérents s'est retrouvée à partager des moments de franche rigolade au restaurant « La tête de Veau » à Chilleurs.

Une belle façon de terminer l'année !

Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et santé.

L'année 2026 a débuté dans la convivialité avec le traditionnel repas au restaurant « Le Lancelot », un moment toujours très apprécié des adhérents et de nos papilles gustatives.

L'année 2026 sera riche en événements, sorties, découvertes, ateliers... Consultez l'agenda !

Si vous souhaitez participer aux animations, ateliers thématiques, commandes groupées, remises commerciales ou tout simplement rejoindre un groupe de passionnés, n'hésitez pas à nous rejoindre en devenant adhérent(e) de notre association pour la modique somme de 10 € par famille.

Contact : amis.des.roses45170@gmail.com

 Amis des Roses de Chilleurs aux Bois



Janvier

Samedi 24 : déjeuner au Lancelot

Février

Samedi 7 : atelier taille - RDV à 9h15 face au Lancelot

Vendredi 20 : sortie au parc floral de La Source, l'Odyssée lumineuse

Mars

Penser à diviser vos vivaces, réaliser vos boutures et les étiqueter

Samedi 21 : 10h30 visite de la vinaigrerie Martin-Pouret à Boigny-sur-Bionne

Date à définir : découverte des oiseaux dans les espaces naturels de Chamerolles

Avril

Jedi 23 : vente de plantes vivaces sur la place de Romand

À titre informatif : **weekend du 25-26**, salon des Arts du Jardin, parc floral de La Source

Mai

Date à définir : pépinières de Brûlas

Juin

Samedi 6 : Animation nature, découverte des plantes comestibles

Septembre

Date à définir : randonnée pique-nique

SAVOIR FAIRE (FAMILLES RURALES)

Le Savoir Faire a toujours lieu au Relais chaque mardi (sauf vacances scolaires)

Petit rappel :

Nous fonctionnons avec Familles Rurales de LOURY.

Le jeudi 22 janvier s'est déroulée l'Assemblée Générale à LOURY. Il y avait beaucoup de participants, ce qui en a fait une assemblée très vivante.

Toute l'année, de nombreuses activités sont proposées.

C'est le Conseil d'administration de 15 élues qui gère. Nous sommes de 2 du Savoir Faire à y participer régulièrement.

Ici, à CHILLEURS en début d'année, nous avons fait la pâte feuilletée en vue de galettes, bien sûr.

Nous avons programmé, début février, un après-midi Jeux, plutôt de cartes. C'est une nouveauté, sinon nous gardons nos basiques : couture - cartonnage.

Colette HERGIBO



O.M.C

Retour sur le Marché de Noël au Château de Chamerolles

Une 1ère édition réussie !

3 500 visiteurs, des retours positifs des visiteurs et des exposants, des sourires sur les visages des petits et des grands, nous avons atteint notre objectif 2025.

Cette réussite, c'est le résultat d'un travail collaboratif avec des acteurs engagés : des sponsors que l'on ne remerciera jamais assez car sans eux nous n'aurions pas eu les moyens d'amener ce projet à terme ; une équipe de bénévoles incroyables toujours souriants et motivés ; des partenaires actifs qui sont venus nous chercher pour construire ce projet et nous ont accompagnés, on citera le Département du Loiret, la Mairie de Chilleurs aux Bois, l'Office du tourisme du Grand Pithiverais.

Merci à vous, Chilleuroises et Chilleurois, d'avoir franchi le pas de cette délocalisation du marché de Noël malgré l'entrée payante car c'est pour vous et pour l'attractivité de notre village que nous avons travaillé. Merci à tous les visiteurs venus des villages proches ou de plus loin.

A nous maintenant de préparer l'édition 2026 qui se déroulera les 5 et 6 décembre prochains avec beaucoup de nouveautés !

A bientôt, L'équipe de l'OMC

Suivez notre actualité sur nos réseaux sociaux



OMC



omccchilleurs@gmail.com



organisationmarcheschilleurois





Comité des fêtes

Appel à bénévoles

Rejoignez le comité des fêtes de CHILLEURS-AUX-BOIS

La vie associative de notre commune vit grâce à l'engagement des habitants. Le comité des fêtes recherche de nouvelles énergies ! Si vous aimez partager des moments conviviaux, proposer des animations ou tout simplement apporter un coup de main ponctuel, rejoignez-nous.

Pourquoi nous rejoindre ?

- Participer à l'organisation des événements locaux (fêtes, brocantes, animations, vide-greniers, fêtes de quartier...)
- Contribuer à la vie sociale et au lien des habitants
- Mettre à profit vos idées, vos compétences (logistique, communication, décoration, restauration, gestion d'événements...) ou simplement votre bonne humeur.
- Agir à votre rythme : engagement ponctuel ou investissement plus régulier, tout est possible.

Qui peut participer ?

Tout habitant de la commune, quel que soit son âge ou son niveau d'expérience.

Les familles, les jeunes, les retraités – Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Prochaine réunion d'information : le vendredi 13 mars 2026 à 21 H 00 à « la salle de l'Amitié »

Si vous ne pouvez être présent(e) mais souhaitez être informé(e) ou proposer vos idées, contactez-nous :

Alex : 06 09 05 20 28

Patrick : 06 85 67 05 00

Christian : 06 86 84 59 31

Venez nombreux : plus nous sommes, plus nos événements seront variés et conviviaux !

Un pot de l'amitié sera offert à l'issue de la réunion pour fêter cette nouvelle année.

Merci pour votre soutien à la vie de notre commune.

Le comité des fêtes de Chilleurs-Aux-Bois

COC GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Le sport c'est avant tout des valeurs

Compétition Départementale GR Jour 2 à Beaugency

Aujourd'hui, une seule de nos jeunes était engagée... et quelle belle entrée en matière !

2e place sur 8 pour une première participation

Bravo à Lexia pour ton sérieux et ta belle performance et un grand merci Cheryne pour le travail accompli

Compétition Départementale GR Jour 2 à Beaugency

COC Chilleurs aux Bois et Neuville sports

Pour une toute première participation, nos jeunes ont porté haut les couleurs du club.

* Emma, Emmy, Meliya et Celiya : 1ères sur 2 équipes

* Tanya et Roxane : 1ères sur 8 (Duo)

* Océane 4ème sur 7

Nous sommes très fiers de nos gymnastes pour cette première compétition.

Bravo à toutes pour votre travail votre belle énergie sur le praticable.

Le bénévolat demande du temps, de l'énergie, de l'engagement mais des moments comme celui-ci sont la plus belle des récompenses.

UN immense bravo à notre professeure Chéryne dont la qualité des cours et l'investissement auprès des gymnastes ont largement contribué à ces magnifiques résultats.

Le COC Chilleurs et mes collègues Neuville sports tenions à vous dire combien nous sommes fiers du travail accompli et des résultats obtenus au sein de notre section GR

Un immense bravo à tous.

COC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La saison, commencée en septembre 2025, se déroule bien.

Il reste quelques places disponibles dans les cours proposés ci-dessous.

Vous pouvez donc encore vous inscrire en :

Gym douce,

le mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30 avec Lola.

Gym tonique avec cardio et renforcement musculaire et étirements,

le jeudi soir de 19 h 20 à 20 h 20 avec Romain.

Pour découvrir les cours, un ESSAI GRATUIT est proposé. Les inscriptions tiennent compte de la date de votre adhésion.

Pour tout renseignement supplémentaire, appeler le 06 80 78 62 34 ou le 06 43 35 57 81.

Dates à retenir - COC

- Initialisation et soirée Salsa – Bachata : 4 avril à 19 h 30 à la Salle Jeanne d'Arc ;
- Tournoi de football U7, U9, U11 et U13 : samedi 23 et dimanche 24 mai
- Journée tous sports organisée par le COC Général : dimanche 17 mai ;
- Vide-greniers organisé par le COC Football : dimanche 28 juin autour du stade.

La forestière

Après la cuisine, les travaux de rénovation ont commencé pour rajeunir La salle de La Forestière centenaire et lui offrir un nouvel éclat.

CONCOURS DE BOULES EN DOUBLETTE

LE DIMANCHE 26 JUILLET 2026

Les inscriptions au 06 52 20 16 08.

- Jet du but à 10 heures
- 5.00 € par personne
- 1 lot par participant
- Redistribution des mises
- Dotation de la Forestière

Buvette et restauration sur place

Parking au Relais – rue des Tirelles

Amis Boulistes, pensez à vous inscrire rapidement. Les places sont limitées !

Après 106 ans d'existence, la grande salle fait peau neuve pour répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en préservant son héritage et pour préparer les 100 prochaines années.

Plus de précisions dans le prochain Chilleurs infos mais retenez la date

Très beau trimestre à toutes et à tous ! Prenez bien soin de vous et à très vite pour de nouvelles actualités.



Un peu d'Histoire

La Saussaye

Les coureurs des trails de Chamerolles, Raboujou et La Saussaye, organisés dimanche 12 avril prochain par l'AS Rabajou, emprunteront le parc du château de La Saussaye.

L'actuel propriétaire des lieux, Hubert de Romand, évoque, avec nous, l'histoire de ce lieu emblématique de notre commune.

Dans leur ouvrage « Village du Pithiverais », Jacques RAUNET et Joel JACQUET mentionnent, au sujet de Chilleurs-aux-Bois, que l'eau y abonde en surface. Cette caractéristique explique, en effet, le nom de La Saussaye qui a été donné à l'habitat qui existe dès le Moyen-Age à cet endroit.

On y constate un léger thalweg et les eaux qui s'y rassemblent se joignent à celles issues de la forêt voisine. Celles-ci ont été utilisées pour, successivement, les mottes féodales de Plaimbert et de Chamerolles. Les vestiges des nombreux fossés de taille diverse subsistent encore dans les sous-bois de cette zone qui n'est, d'ailleurs, boisée que depuis peu. La Carte réalisée par CASSINI au XVIII^e Siècle est claire à ce sujet. Ainsi, il est très probable que, depuis Chilleurs, il était possible d'apercevoir les tours de Chamerolles entre les saules de « La Saulsay », qui était orthographiée ainsi par CASSINI. Peut-on en déduire que l'histoire de La Saussaye est liée à son puissant voisin ? Il est permis de penser que l'exploitation des saules relevait de la seigneurie de Chamerolles.

Au XVII^e Siècle, La Saussaye était affranchie de la tutelle de son voisin, si tel avait été le cas. En Effet, entre les années 1600 et 1650, ses propriétaires, la famille DU FAY, parente de la famille DU LAC alors seigneurs de Chamerolles, de faisait appeler seigneurs de La Saussaye. Les archives familiales conservent les noms des



propriétaires qui se sont ensuite succédé, soit par succession, soit par acquisition. Tous ont en commun de s'être donné le titre de « seigneur de La Saussaye ». Cela induit la conclusion que ce domaine avait un caractère de maison d'importance à cette époque.

Dans l'église de Chilleurs-aux-Bois, ont été enterrés plusieurs d'entre eux dont Charles et François DE VALENTIENNES ainsi que Louis DE ROCHECOUART ...

Nous mentionnerons que lors de la Révolution française, le « fief de La Saussaye » a été acquis par M. GROZIEUX DE LA GUÉRENNE, docteur en médecine de la faculté de Paris. Celui-ci fit faire d'importants travaux qui donnèrent l'aspect général que cette demeure a aujourd'hui, notamment la toiture car cette dernière était alors « à la Mansart » et ne comportait que le niveau du rez-de-chaussée. D'autres part, des fouilles occasionnelles ont révélé des vestiges de carrelages et murs de fondation prouvant l'existence d'autres bâtiments par le passé.

Hippolyte DE ROMAND, maire de Chilleurs de 1871 à 1924, a lui aussi, dans ses jeunes années, apporté sa contribution aux modifications de cette maison, lui donnant l'aspect et les dispositions qu'elle a aujourd'hui. Au cours de ces mandats successifs, Hippolyte a ouvert La Saussaye aux Chilleurois et en a fait l'annexe de sa chère mairie. Ainsi, La Saussaye, dépassant son histoire ancienne, s'est trouvée associée à son village.

Hubert de Romand,
actuel propriétaire du château de La Saussaye